FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:	Cavex ImpreSafe
UFI:	KYYW-28MC-100F-TSC7
Type de substance:	Mélange
Utilisation de la substance/du mélange:	Désinfectant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Cavex ImpreSafe est un concentré pour la désinfection et le nettoyage des empreintes dentaires en alginate, polyéther, polysulfure, silicone A et silicone C. Cavex ImpreSafe n'affecte pas la stabilité dimensionnelle des empreintes dentaires. Sans aldéhydes.
Usages déconseillés:	Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.
Restrictions d'emploi recommandées:	Pour usage professionnel seulement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Fabricant	**Représentant de l'UE uniquement**
Adresse:	United Disinfectant Manufacturers AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Suisse	United Disinfectant Manufacturers AG Dr. Grass-Strasse 12 9490 Vaduz Liechtenstein
Téléphone:	+41 (0)55 511 03 33	
E-mail:	info@udm.swiss	info@udm.li
Site Web:	www.udm.swiss	www.udm.li
	Utilisateur en aval/importateur/distributeur	
Adresse:	Cavex Holland BV Fustweg 5 2031 CJ Haarlem Les Pays-Bas	
Téléphone:	+31 (0)23 530 77 00	
E-mail:	dental@cavex.nl	
Site Web:	www.cavex.nl	

Personne responsable de la préparation de la FDS

Lee Moi Wong | Research & Development | Chief Research Officer (CRO)
Téléphone: +41 (0)55 511 03 33
E-mail: ra@udm.swiss

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +33 1 45 42 59 59 / +33 1 40 05 48 48

* Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Type de danger	Catégorie de danger	Code(s) des mentions de danger	Méthodede classification
Danger pour la santé humaine	Acute Tox. 4	H302	Classification (légale) harmonisée.
Danger pour la santé humaine	Skin Corr. 1C	H314	Sur la base des données de test.
Danger pour la santé humaine	Eye Dam. 1	H318	Classification (légale) harmonisée.
Danger pour l'environnement	Aquatic Acute 1	H400	Classification (légale) harmonisée.
Danger pour l'environnement	Aquatic Chronic 1	H410	Classification (légale) harmonisée.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger:

GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.
Informations supplémentaires:	Non applicable.	

2.3 Autres dangers

Les propriétés PBT ou vPvB:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Propriétés perturbant le système endocrinien:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Consultez la rubrique 3.2.

3.2 Mélanges

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008

Dénomination de la substance	Identification	Classification	LCS, facteur M, ETA	Concentration
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium	N° CAS: 68424-85-1 N° CE: 939-253-5 N° index: Aucune donnée disponible. N° REACH: 01-2119965180-41-0000	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Skin Corr. 1B, H314	M = 10, M (chronique) = 1	30% - < 50%
Alcool alkyl éthoxylé C9 C11	N° CAS: 69011-36-5 N° CE: 500-241-6 N° index: Non applicable. N° REACH: 01-2119976362-32-0000	Aquatic Chronic 3, H412	M = 1	2.5% - < 5%

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un bouche-à bouche peut être dangereux pour la personne qui donne les premiers soins. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants.

Après inhalation: Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact cutané: Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Consultez immédiatement un médecin .

Après contact oculaire: Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Au bout de 5 minutes de rinçage enlevez les lentilles de contact si vous les avez et continuez à rincer. Recourir immédiatement à une assistance médicale.

Après ingestion: Ne pas inciter de vomissement . Rincez la bouche avec de l'eau . Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin . Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traite□ments particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés:	Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:	Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.
Produits de combustion dangereux:	Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers:	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).
Informations supplémentaires:	En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes:	Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation adéquate. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Conseil pour les secouristes:	Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils généraux:	Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

Instructions de protection contre l'incendie et l'explosion:	Assurer une bonne ventilation.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:	Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs:	Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté.
Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:	Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. A conserver uniquement dans son emballage d'origine.
Stockage avec différents produits:	Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément des acides forts, des bases et des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Dénomination de la substance	Régime d'exposition	Voie d'exposition	Valeurs limites
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium N° CAS:68424-85-1	Pas de seuil dérivé.	Pas de seuil dérivé.	Pas de seuil dérivé.
Alcool alkyl éthoxylé C9 C11 N° CAS:69011-36-5	Ouvrier (prolongé, effets systémiques)	Par inhalation	37 mg/m³
	Consommateur (prolongé, effets systémiques)	Par inhalation	6.53 mg/m³
	Ouvrier (prolongé, effets systémiques)	Par voie cutanée (peau)	263 mg/kg bw/jour
	Consommateur (prolongé, effets systémiques)	Par voie cutanée (peau)	93.8 mg/kg bw/jour
	Consommateur (prolongé, effets systémiques)	Par voie orale	2.5 mg/kg bw/jour

Valeurs de PNEC

Dénomination de la substance	Voie d'exposition	Valeurs limites
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium N° CAS:68424-85-1	Eau douce	420 ng/L
	Eau de mer	96 ng/L
	Émission intermittente (eau douce)	160 ng/L
	Émission intermittente (eau de mer)	207 ng/L
	Station d'épuration des eaux usées	160 µg/L
	Sédiments (eau douce)	68 mg/kg dw
	Sédiments (eau de mer)	15.75 mg/kg dw
	Terre	1.66 mg/kg dw

Alcool alkyl éthoxylé C9 C11 N° CAS:69011-36-5	Eau douce	4.36 µg/L
	Eau de mer	436 ng/L
	Émission intermittente (eau douce)	5.44 µg/L
	Émission intermittente (eau de mer)	544 ng/L
	Station d'épuration des eaux usées	4.35 mg/L
	Sédiments (eau douce)	119.4 µg/kg dw
	Sédiments (eau de mer)	11.94 µg/kg dw
	Terre	21.3 µg/kg dw

8.2 Contrôles de l’exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité pendant le remplissage et/ou la préparation de la solution de travail et pendant l'utilisation.
Protection des mains:	Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (Norme EN 374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes G et K. Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (Norme EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes G et K. Classe G : amines ; Classe K : bases inorganiques).
Protection corporelle:	Un tablier et des chaussures ou des bottes de travail. Les agents d'intervention doivent porter une protection pour le corps appropriée.
Protection respiratoire:	Éviter la formation d'aérosols. Utiliser une protection des voies respiratoires en cas de formation d'aérosols.
La protection contreles risques thermiques:	Aucune donnée disponible.
Mesures d'hygiène:	Prenez soin de l’hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les précautions d'usage lors de la manipulation des produits chimiques. Ne pas vider les concentrés dans les égouts. Éviter de libérer les concentrés dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Forme:	Liquide clair, légèrement visqueux
Couleur:	Bleu
Odeur:	Aromatique
Point de fusion:	Aucune donnée disponible.
Point de congélation:	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable
Limite d'explosivité, inférieure:	Non applicable.
Limite d'explosivité, supérieure:	Non applicable.
Point d’éclair:	Aucune donnée disponible.
Température d’auto-inflammation:	Pas d'auto-inflammation.

Température de décomposition:	Non applicable.
Valeur pH:	10.5 - 12.5
Valeur pH en solution aqueuse:	8.6 - 10.6 (2%)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible.
Solubilité:	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non applicable.
Pression de vapeur à 50 °C:	Aucune donnée disponible.
Densité:	Aucune donnée disponible.
Densité relative:	1.01 g/cm^3
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés oxydantes:	Pas de propriétés oxydantes.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible.
Miscibilité:	Complètement miscible avec l'eau
Autres informations:	Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le mélange n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières sensibles aux acides forts ou aux bases. Éviter le contact avec l'acier non durci et les métaux non ferreux sensibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë

Mélange:	ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 1000 mg/kg
Composants:	Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange:	Provoque des brûlures.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange:	Provoque des lésions oculaires graves.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange:	Non classifié comme produit chimique sensibilisants.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mélange:	Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Mélange:	Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange:	Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction connues.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Mélange:	Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Mélange:	Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Mélange:	Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants:	Aucune donnée disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Mélange:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Composants:	Aucune donnée disponible.

Autres dangers

Mélange:	Aucune donnée disponible.
Composants:	Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

La libération de la solution diluée, prête à être utilisée, de ce produit ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La solution concentrée peut avoir des effets toxiques prolongés et généralisés sur des organismes aquatiques et terrestres. La libération de la solution concentrée peut affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Les tensio-actifs inclus dans le produit respectent les exigences relatives à la biodégradation définie dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

Dénomination de la substance	Biodégradation	Base	Remarques
Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium	Ca. 60%	OECD 301 D, 28 D	Facilement biodégradable.
Alcool alkyl éthoxylé C9 C11	70%	OECD 301 A, 28 D	Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de présenter un risque bioaccumulatif.

Composants: Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange: Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. Les autres ingrédients (par exemple les sels minéraux) sont absorbés dans le sol sans répercussions écologiques négatives. Ce produit réduit la tension superficielle de l'eau. Étant donné la possibilité d'une toxicité aquatique, des mesures de décontamination rapides doivent être prises si de grandes quantités risquent d'entrer dans l'eau souterraine ou les réseaux de distribution d'eau.

Composants: Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX) ni de composés organiques volatils (COV).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination:	Éliminer ce produit en respectant les réglementations nationales et locales. Code CED des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFDU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). La solution correctement diluée, prête à être utilisée, de ce produit peut être éliminée via le système des eaux usées. De petites quantités de ce produit (à peu près 100 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:30 avec de l'eau plate.
Emballages contaminés:	Les emballages vides peuvent être considérés comme des déchets ménagers ou être recyclés après nettoyage avec de l'eau. Traiter l'emballage contenant le produit de la même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU

UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU

UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage
III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L

14.5 Dangers pour l'environnement
Dangers pour l'environnement: Oui
Polluant marin: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU
UN 1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure d'alkyl(C12-C16)diméthylbenzylammonium)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
8

14.4 Groupe d'emballage
III | Étiquette(s) de danger: 8 | LQ: 5 L

14.5 Dangers pour l'environnement
Dangers pour l'environnement: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Le produit a été classé et marqué en fonction de la directive 1272/2008/CE (CLP). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement

1.1 identificateur de produit - Mise à jour.
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées - Mise à jour.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité - Mise à jour.
1.4 Numéro d'appel d'urgence - Mise à jour.
2.2 Éléments d'étiquetage - Mise à jour.
2.3 Autres dangers - Mise à jour.
3.2 Mélanges - Mise à jour.
4.1 Description des mesures de premiers secours - Mise à jour.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés - Mise à jour.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires - Mise à jour.
5.1 Moyens d'extinction - Mise à jour.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Mise à jour.
5.3 Conseils aux pompiers - Mise à jour.
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence - Mise à jour.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement - Mise à jour.
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger - Mise à jour.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités - Mise à jour.
8.1 Paramètres de contrôle - Mise à jour.
8.2 Contrôles de l'exposition - Mise à jour.
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles - Mise à jour.
9.2 Autres informations - Mise à jour.
10.1 Réactivité - Mise à jour.
10.2 Stabilité chimique - Mise à jour.
10.4 Conditions à éviter - Mise à jour.
10.5 Matières incompatibles - Mise à jour.
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 - Mise à jour.
11.2 Informations sur les autres dangers - Mise à jour.
12.1 Toxicité - Mise à jour.
12.2 Persistance et dégradabilité - Mise à jour.
12.3 Potentiel de bioaccumulation - Mise à jour.
12.4 Mobilité dans le sol - Mise à jour.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB - Mise à jour.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien - Mise à jour.
12.7 Autres effets néfastes - Mise à jour.
13.1 Méthodes de traitement des déchets - Mise à jour.
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Mise à jour.

Abréviations et acronymes

ADN - Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ADR - Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux
AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water
BOD - Demande biochimique en oxygène
c.c. - Récipient fermé
CAS - Société d'attribution de numéros CAS
CESIO - Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
COD - Demande chimique en oxygène
DMEL - Niveau effet minimal dérivé
DNEL - Niveau effet zéro dérivé
EbC50 - Median concentration in terms of reduction of growth
EC - Concentration efficace
EINECS - Inventaire Européen sur les produits chimiques
EN - European Norm
ErC50 - Median concentration in terms of reduction of growth rate
GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer
GLP - Bonne pratique de laboratoire

GMO - Organisme modifié par voie génétique
IATA - Association internationale de transport par avion
ICAO - Organisation internationale d'aviation civile
IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO - Organisation internationale de normalisation
LD/LC - Lethal dose/concentration
LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales
LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
LQ - Quantité Limitée
M-Factor - Facteur de multiplication
NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue
NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL - Dose sans effet pouvant être observé
o.c. - Récipient ouvert
OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL - Limite d'exposition professionnelle
PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique
PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit
REACH - Enregistrement REACH
RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
SVHC - Substances liées à des craintes particulières
TA - Instruction technique
TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses
vPvB - Très persistant, très bio-accumulable
WGK - Classe de contamination de l'eau

Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégorie de danger	Code(s) des mentions de danger	Méthodede classification
Acute Tox. 4	H302	Classification (légale) harmonisée.
Skin Corr. 1C	H314	Sur la base des données de test.
Eye Dam. 1	H318	Classification (légale) harmonisée.
Aquatic Acute 1	H400	Classification (légale) harmonisée.
Aquatic Chronic 1	H410	Classification (légale) harmonisée.

Liste des phrases

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.